



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur Jean-François VIELVOYE** demeurant Chemin des Houx 23 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé **Chemin des Houx, 23 à 4130 Esneux** et cadastré division 2, section A n°433D6.

La demande vise les travaux suivants : **Transformation d'une villa existante** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- ***La modification du niveau existant du terrain dans les zones de recul minimum latérale et de fond de parcelle ;***
- ***L'utilisation de plus de deux matériaux de parement pour le parement des façades ;***
- ***Le matériau de parement utilisé (crédit de teinte gris clair et gris foncé) ne fait pas partie de la liste des matériaux autorisés.***

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 1er juillet 2022 au 15 juillet 2022 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be